

## Éducation et Personnels

# Une loi sur l'Enseignement supérieur... et après ?

**L**a loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche (mais si peu sur ce point) est loin d'avoir réglé toutes les difficultés. L'UNSA Éducation continue à revendiquer la suppression du droit de veto et une négociation sur un agenda social indispensable dans ce secteur.

**L**a loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche du 22 juillet

**a été promulguée.**

Décevante dans son contenu sur les questions de recherche, elle va s'appliquer avec toutes les difficultés résultant des ambiguïtés dont elle est grevée, en particulier sur les communautés d'universités et d'établissements. On s'obstine à vouloir aller vers un modèle de regroupement qui continue à susciter d'autant plus d'inquiétudes que la situation est loin d'être idyllique aujourd'hui dans les établissements déjà fusionnés. Les établissements mastodontes font d'autant plus naître des craintes de dépossession qu'on peut y rattacher de tout, y compris des établissements privés, confessionnels parfois.

Il serait caricatural de prétendre pour autant que la loi ne contient que des éléments négatifs : le volet étudiant a été consensuel ; la loi comporte des avancées sur la gouvernance, notamment un équilibre très nettement amélioré des compétences respectives

des Conseils d'administration et Conseils académiques.

**Mais la loi conserve encore des dispositions inacceptables héritées de la loi LRU :**

le droit de veto reste entre les mains du Président pour les personnels administratifs et techniques dans des conditions qui restent scandaleusement exorbitantes du droit commun de la Fonction publique de l'État. L'UNSA Éducation poursuivra résolument son combat en la matière.

**Enfin, un amendement parlementaire sur la stratégie et la situation financière**

des établissements permet d'évaluer l'impact du transfert et de la gestion de la masse salariale sur la situation financière des établissements. Il faudra aller au-delà et parler « moyens » alors que nombre d'établissements, en situation financière tendue, gèlent des emplois. Enfin, la loi n'étant que d'orientation et non de programmation, les personnels sont dans l'attente - exigeante - d'un indispensable agenda social.



La fédération UNSA  
des métiers de l'Éducation,  
de la Recherche et de la Culture

**Plus forts ensemble !**

